

N° 11-621-M au catalogue
ISSN 1707-0511
ISBN 978-0-660-32202-5

Analyse en bref

Le marché de détail du cannabis au Canada : portrait de la première année



Date de diffusion : le 11 décembre 2019

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Avis de correction

Le 12 décembre 2019, une correction a été apportée pour tenir compte du fait que la distribution en ligne de cannabis en Alberta est réalisée dans le cadre d'un modèle de vente au détail public, et non privé comme indiqué initialement.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2019

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

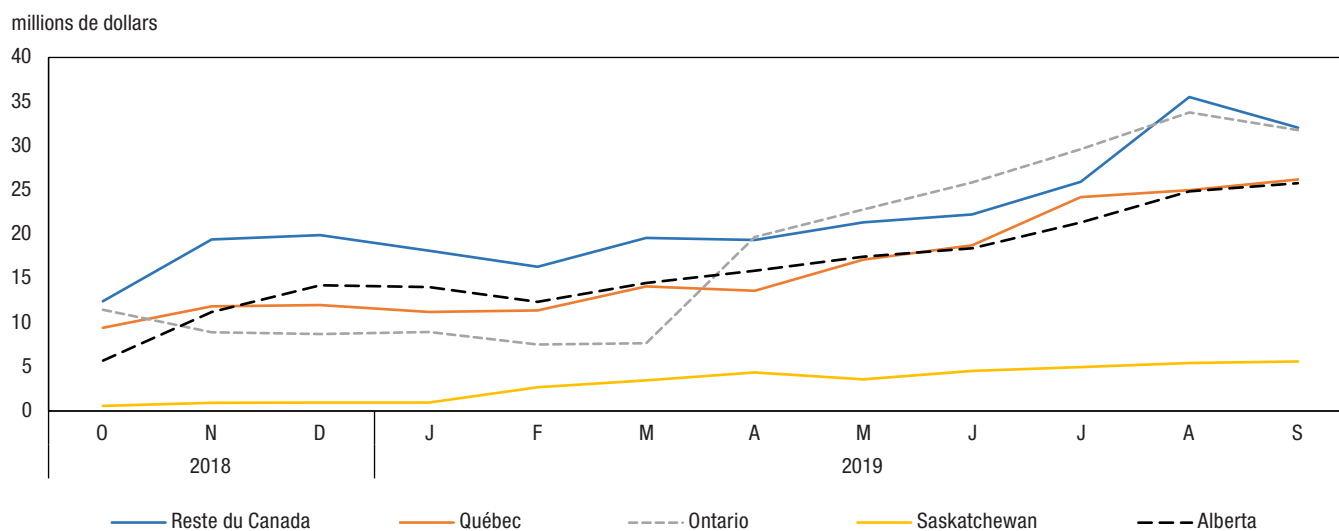
This publication is also available in English.

Le marché de détail du cannabis au Canada : portrait de la première année

Au cours de l'année qui a suivi la légalisation du cannabis à des fins non médicales au Canada, le marché de détail du cannabis à des fins non médicales a connu une croissance considérable. En effet, les détaillants de cannabis légal ont ouvert plus de 400 magasins physiques et généré 908 millions de dollars grâce aux ventes réalisées en magasin et en ligne (graphique 1).

Graphique 1

Ventes de commerce de détail¹ par magasin de cannabis, octobre 2018 à septembre 2019, régions géographiques sélectionnées



1. Les données représentent les ventes du cannabis à des fins non médicales sur le marché légal, y compris les ventes en lignes.

Source : Statistique Canada, Tableau 20-10-0008-01, Ventes de commerce de détail par province et territoire.

Depuis octobre 2018, les provinces et les territoires ont mis en place divers cadres de réglementation pour gérer la distribution et la vente du cannabis à des fins non médicales¹ dans leur secteur de compétence. Par conséquent, la structure industrielle qui en découle est formée de systèmes public, privé et hybride qui permettent d'assurer la vente au détail du cannabis en magasin et en ligne.

1. La présente analyse porte sur les ventes au détail de cannabis à des fins non médicales. Le cannabis consommé à des fins médicales est réglementé par le gouvernement fédéral et n'est accessible que dans le cadre d'un modèle de vente directe au consommateur (il est vendu principalement par les producteurs, directement aux consommateurs). Pour en savoir plus au sujet de la [consommation de cannabis à des fins médicales](#) et de la production autorisée.

Alors que l'industrie s'établit progressivement et que le marché se développe, les Canadiens bénéficient d'un accès accru aux détaillants de cannabis. Le présent article traite des récentes tendances du secteur du commerce de détail du cannabis,² fournit une mise à jour de l'étude sur la proximité réalisée par Statistique Canada en octobre 2018,³ et met en lumière le rôle que l'accessibilité, les ventes en ligne et les ventes au détail des grossistes ont joué dans l'évolution du marché du cannabis jusqu'à ce jour.

Aperçu des ventes à l'échelle provinciale et territoriale

À l'échelle provinciale, ce sont les détaillants de cannabis de l'Ontario qui ont le plus contribué au secteur. Ceux-ci ont généré des ventes de 217 millions de dollars au cours de la période allant d'octobre 2018 à septembre 2019. Les détaillants de l'Alberta se sont classés au deuxième rang (196 millions de dollars), suivis de ceux du Québec (195 millions de dollars) (tableau 1).

Tableau 1

Ventes au détail¹ totales dans les magasins de cannabis par habitant, octobre 2018 à septembre 2019, Canada, provinces et territoires

	Total des ventes au détail des magasins de cannabis	Estimations de la population au 1er juillet 2019 — T3	Ventes par habitant
	en milliers de dollars non désaisonnalisés	personnes	en dollars
Canada²	907 833	37 589 262	24
Terre-Neuve-et-Labrador	30 615	521 542	59
Île-du-Prince-Édouard	15 216	156 947	97
Nouvelle-Écosse	65 805	971 395	68
Nouveau-Brunswick	37 905	776 827	49
Québec	194 865	8 484 965	23
Ontario	216 807	14 566 547	15
Manitoba	56 103	1 369 465	41
Saskatchewan	38 165	1 174 462	32
Alberta	195 740	4 371 316	45
Colombie-Britannique	49 659	5 071 336	10
Yukon	4 216	40 854	103
Territoires du Nord-Ouest	2 737	44 826	61
Nunavut	...	38 780	...

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Les données représentent les ventes de cannabis à des fins non médicales sur le marché légal, y compris les ventes en ligne.
2. Les totaux peuvent ne pas correspondre en raison de l'arrondissement.

Sources : Statistique Canada, Tableau [20-10-0008-01](#), Ventes de commerce de détail, Canada, provinces et territoires, Tableau [17-10-0009-01](#) Estimations de la population, trimestrielles.

En revanche, la Colombie-Britannique, l'une des quatre provinces les plus peuplées du Canada, a déclaré des ventes totales par habitant relativement faibles (50 millions de dollars) dans les magasins de cannabis ainsi que les ventes par habitant les moins élevées au pays (10 dollars). À l'inverse, le Yukon, l'une des régions les moins peuplées du Canada, a déclaré les ventes par habitant les plus élevées (103 dollars), suivi de l'Île-du-Prince-Édouard (97 dollars) et de la Nouvelle-Écosse (68 dollars).

D'une région à l'autre, les différences observées au chapitre des ventes totales et des ventes par habitant peuvent en partie être attribuables à l'accès qu'ont les Canadiens aux magasins de cannabis. Plusieurs facteurs peuvent influencer l'accès au cannabis dans une région donnée, incluant les étapes administratives et opérationnelles que les détaillants doivent franchir pour ouvrir un magasin de vente au détail de cannabis (lesquelles peuvent avoir une incidence sur la rapidité avec laquelle de nouveaux points de vente sont en mesure d'ouvrir leurs portes), la mise en place immédiate ou échelonnée des opérations de détail au cours de l'année, la concurrence exercée par le marché

2. La présente analyse porte sur l'évolution du marché légal de la vente au détail de cannabis à des fins non médicales. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les efforts déployés par Statistique Canada afin d'assurer le suivi des données statistiques liées au cannabis illégal et au cannabis à des fins médicales, veuillez consulter le [Centre de statistiques sur le cannabis](#). Pour en savoir plus sur la façon selon laquelle sont intégrées les activités économiques légales et illégales liées à la production, à la distribution et à la consommation du cannabis à des fins médicales et non médicales dans les comptes économiques nationaux, veuillez consulter le lien suivant : [Intégration du marché du cannabis aux comptes économiques nationaux, quatrième trimestre de 2018](#).
3. La publication [Accès de la population canadienne aux points de vente au détail réglementés de boissons alcoolisées et de cannabis](#) (2018) décrit l'accès qu'ont les ménages canadiens aux boissons alcoolisées et au cannabis, selon la proximité des points de vente au détail traditionnels. Dans l'ensemble, la méthode utilisée pour analyser la proximité dans le présent article est la même que celle utilisée lors de l'étude initiale. Cependant, la présente analyse repose sur le nombre de points de vente au détail de cannabis qui figuraient au Registre des entreprises de Statistique Canada en juillet 2019, tandis que l'étude initiale reposait sur une estimation du nombre prévu de points de vente au détail de cannabis. Pour en savoir plus sur le [Registre des entreprises](#).

illégal, la densité et la répartition de la population et des magasins dans une région donnée, les facteurs démographiques et les facteurs liés au revenu, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, et les différentes approches en matière de réglementation adoptées par les administrations régionales. Par exemple, un facteur de nature réglementaire pourrait se traduire par la hausse de l'âge minimum pour consommer du cannabis imposé par le gouvernement fédéral; la réduction des quantités permises en matière de possession; la décision que prend le secteur de compétence quant au modèle de vente au détail adopté (public, privé ou hybride⁴); l'imposition de limites quant au nombre de magasins privés pouvant être ouverts; des restrictions quant à l'emplacement des magasins, à leur proximité des écoles et à leurs heures d'ouverture (Myran, Brown et Tanuseputro, 2019).

La réglementation du cannabis au Canada

Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur le cannabis*, les provinces et les territoires sont responsables de déterminer la façon dont le cannabis à des fins non médicales est distribué et vendu dans leur secteur de compétence. Chaque secteur de compétence a dû choisir entre un modèle administré par le gouvernement, un modèle administré par le secteur privé et un modèle hybride, qui conjugue secteur public et secteur privé, pour gérer la vente et la distribution de cannabis. Le tableau 2 présente le modèle choisi selon le gouvernement provincial ou territorial ainsi que le mode de distribution utilisé, c'est-à-dire en magasin ou en ligne.

Dans l'ensemble des provinces et des territoires, le cannabis est aussi vendu en ligne. Seuls le Manitoba et la Saskatchewan autorisent la vente de cannabis en ligne dans le cadre d'un modèle de vente au détail privé. On retrouve surtout les modèles de vente au détail privé et hybride dans l'Ouest canadien. Le Nunavut est le seul secteur de compétence qui ne compte aucun magasin physique de vente au détail.

Un nombre croissant de magasins de cannabis

Dans les sept régions ayant opté pour un modèle privé ou hybride, on retrouve 72 % de la population canadienne et 85 % des magasins de vente au détail de cannabis (tableau 3).

Depuis la légalisation du cannabis à des fins non médicales, les magasins exploités dans le cadre des modèles privé et hybride ont réalisé 65 % des ventes (en date de septembre 2019). Le nombre total de magasins de vente au détail de cannabis au Canada est passé de 217 en mars 2019 à 407 en juillet 2019, ce qui représente une augmentation de 88 %.⁵ Depuis la légalisation, l'Alberta est demeurée au premier rang des provinces et des territoires comptant le plus de magasins de cannabis. Elle est également la province qui a ouvert le plus grand nombre de magasins de cannabis (101) entre mars et juillet 2019, ce qui totalise 176 magasins à l'échelle de la province. La Colombie-Britannique s'est classée au deuxième rang des provinces et des territoires comptant le plus grand nombre de

Tableau 2
Modèles de vente au détail de cannabis et modes de distribution dans les provinces et les territoires

	Modèle de vente au détail	Vente en magasin	Vente en ligne
Terre-Neuve-et-Labrador	Public	...	✓
	Privé	✓	...
Île-du-Prince-Édouard	Public	✓	✓
	Privé
Nouvelle-Écosse	Public	✓	✓
	Privé
Nouveau-Brunswick	Public	✓	✓
	Privé
Québec	Public	✓	✓
	Privé
Ontario	Public	...	✓
	Privé	✓	...
Manitoba	Public
	Privé	✓	✓
Saskatchewan	Public
	Privé	✓	✓
Alberta	Public	...	✓
	Privé	✓	...
Colombie-Britannique	Public	✓	✓
	Privé	✓	...
Yukon	Public	✓	✓
	Privé	✓	...
Territoires du Nord-Ouest	Public	✓	✓
	Privé
Nunavut	Public
	Privé

... n'ayant pas lieu de figurer

Source : Statistique Canada.

4. Aux fins de la présente analyse, un modèle hybride permet la coexistence de points de vente publics et privés.

5. Étant donné que des magasins peuvent ouvrir leurs portes et commencer à générer des ventes à n'importe quel moment au cours d'un mois donné, le nombre de magasins peut varier légèrement par rapport à d'autres sources de données disponibles.

points de vente; elle a fait passer ce nombre à 57 en juillet, alors qu'elle n'en comptait que 16 au mois de mars de la même année.

Peu avant la légalisation, l'Ontario a renoncé au modèle de vente au détail public initialement choisi, puis a opté pour un modèle de vente au détail hybride. Le modèle hybride a permis à une première vague de magasins physiques privés d'ouvrir leurs portes en avril 2019. Malgré l'ouverture plus tardive des magasins de détail privés et bien que l'Ontario comptait un moins grand nombre de magasins (l'Ontario occupait le cinquième rang au pays et comptait 24 magasins en juillet 2019), la province a dépassé l'Alberta depuis en matière de ventes au détail totales réalisées dans ses magasins de cannabis.⁶ Il convient de noter que, au cours de la période allant de mars à juillet 2019, le nombre de magasins exploités par le gouvernement dans l'ensemble des régions a très peu changé, à l'exception du Québec où quatre nouveaux magasins ont ouvert leurs portes.

La proximité des ménages canadiens aux magasins de vente au détail de cannabis

L'une des façons d'évaluer l'accès qu'ont les Canadiens aux produits de cannabis est d'estimer la distance entre les ménages et les magasins de vente au détail de cannabis. Pour mesurer la proximité dans le cadre de la présente étude, on déterminait l'emplacement de chaque ménage canadien à l'aide des bases de données géographiques de Statistique Canada, puis on calculait la distance entre chaque ménage et le point de vente au détail de cannabis légal le plus près.⁷ La distance moyenne fût pondérée en fonction de la population⁸ pour déterminer dans quelle mesure les produits de cannabis vendus au détail sont généralement accessibles aux Canadiens. Il convient de souligner que les résultats ne tiennent pas compte de la vente en ligne ni des magasins de vente au détail illégaux (les ventes en ligne seront examinées ultérieurement dans l'article).

-
6. Les données sur le nombre de magasins utilisées dans le cadre de la présente analyse portent sur une période qui prenait fin en juillet 2019, soit avant l'annonce des résultats de la loterie d'attribution de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario en août 2019. Le nombre de magasins en Ontario ne comprend pas les points de vente au détail de cannabis qui pourraient avoir ouvert leurs portes après l'annonce des résultats de la loterie.
 7. Le point d'emplacement de chacun des ménages est représenté par le centre de l'aire de diffusion (AD) du recensement dans laquelle vit le ménage. Les emplacements des magasins sont représentés de façon similaire. L'AD est la plus petite région géographique normalisée pour laquelle des données du recensement sont diffusées. Concrètement, la distance est mesurée en ligne droite. Il existe d'autres moyens de mesurer la distance entre les ménages et les magasins, par exemple au moyen de la distance de déplacement sur le réseau routier ou de la distance de déplacement en transports en commun.
 8. Les chiffres de population sont tirés du [Recensement de la population](#) de 2016. Cette version a été choisie, car elle propose la meilleure résolution spatiale des chiffres de population disponibles à titre de données d'entrée pour la présente analyse de la proximité. Bien qu'il existe des estimations démographiques plus récentes réalisées par Statistique Canada, ces dernières n'offraient pas le niveau de détail nécessaire à la présente étude.

Tableau 3
Distance, pondérée en fonction de la population, des magasins de vente au détail de cannabis, mars, mai et juillet 2019, Canada, provinces et territoires

	Population ¹ personnes	Nombre des magasins ²			Distance moyenne pondérée en fonction de la population		
		2019			2019		
		mars	mai	juillet	mars	mai	juillet
		nombre			kilomètres		
Canada	36 540 268	217	285	407	66	39	34
Terre-Neuve-et-Labrador	528 567	26	26	26	34	34	34
Île-du-Prince-Édouard	150 566	4	4	4	12	12	12
Nouvelle-Écosse	950 680	13	13	13	20	20	20
Nouveau-Brunswick	766 852	21	21	21	15	15	15
Québec	8 297 717	14	16	18	47	37	35
Ontario	14 071 445	...	20	24	...	44	43
Manitoba	1 335 396	21	23	23	28	28	28
Saskatchewan	1 150 782	19	26	35	50	47	37
Alberta	4 243 995	75	101	176	25	22	13
Colombie-Britannique	4 922 152	16	27	57	57	46	24
Yukon	39 628	2	2	4	104	104	103
Territoires du Nord-Ouest	44 936	6	6	6	100	100	100
Nunavut ³	37 552

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Les chiffres de population sont tirés du Recensement de la population de 2016. Pour en savoir plus sur le [Recensement de la population](#).

2. Les chiffres reflétant le nombre de magasins sont fondés sur les renseignements utilisés pour calculer les mesures de proximité. Bien que des permis de vente au détail soient octroyés continuellement, il faut du temps à Statistique Canada pour recueillir les renseignements nécessaires afin de mener une analyse géospatiale (p. ex. le lieu géographique exact, le premier jour de l'opération). Les données sur lesquelles repose la présente étude correspondent aux données les plus exhaustives auxquelles on avait accès au moment de l'analyse.

3. Le Nunavut ne compte aucun magasin physique de vente au détail de cannabis.

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population.

La distance moyenne pondérée en fonction de la population entre les Canadiens et le magasin de cannabis le plus proche était de 34 km en juillet 2019, soit près de la moitié de la distance observée en mars (66 km). C'est à l'Île-du-Prince-Édouard que les résidents avaient, en moyenne, la plus courte distance à parcourir (12 km) pour se rendre à un magasin de cannabis, résultat observé pour chacune des trois périodes observées. En Alberta, soit la province qui occupait le deuxième rang en matière d'accessibilité, le degré de proximité est passée de 25 km en mars à 13 km en juillet, à la suite de l'ouverture de plus de 100 magasins. C'est en Colombie-Britannique que l'amélioration la plus significative de la distance moyenne du magasin de cannabis le plus près a été observée; en effet, cette distance est passée de 57 km à 24 km après que 41 magasins de vente au détail de cannabis aient ouvert leurs portes au cours de cette période.

Le tableau 4 montre la proportion cumulative de la population qui, dans chaque province et territoire, réside à une distance donnée d'un magasin de vente au détail de cannabis. En date du mois de juillet 2019, 45 % des Canadiens vivaient dans un rayon de 10 km d'un magasin de cannabis, 30 % vivaient dans un rayon de 5 km, et 19 % dans un rayon de 3 km.

En Alberta, 70 % de la population vivait dans un rayon de 10 km d'un point de vente au détail de cannabis en juillet 2019, en hausse par rapport à la proportion de 61 % enregistrée au mois de mars. La proportion de ménages résidant dans un rayon de 3 km d'un point de vente au détail de cannabis a augmenté pour passer de 35 % en mars à 50 % en juillet, à la suite de l'ouverture de 101 magasins additionnels. Parallèlement, en Colombie-Britannique, près du tiers (28 %) des résidents vivaient dans un rayon de 10 km d'un magasin de cannabis en mars, proportion qui avait augmenté pour s'établir à près de la moitié (46 %) en juillet après que le nombre de magasins est passé de 16 à 57.

En juillet 2019, seulement 33 % des résidents de l'Ontario vivaient dans un rayon de 10 km d'un magasin de cannabis en raison de l'ouverture plus tardive des points de vente au détail privés dans cette province. Les ventes au détail réalisées par les magasins de cannabis de la province la plus peuplée du Canada ont augmenté de façon significative en avril 2019 à la suite de l'ouverture des premiers magasins physiques. Bien que le rang occupé par l'Ontario en matière de proximité et d'accessibilité en juillet fût relativement peu élevé comparativement aux autres provinces, on s'attend à ce que les résultats changent étant donné les récents développements dans l'attribution des permis provinciaux.

Tableau 4
Pourcentage cumulé de Canadiens résidant à une distance donnée d'un magasin de cannabis, mars 2019, juillet 2019, Canada, provinces et territoires

		Distance donnée d'un magasin de cannabis		
		3 km	5 km	10 km
		pourcentage		
Canada	mars 2019	12	20	31
	juillet 2019	19	30	45
Terre-Neuve-et-Labrador	mars 2019	37	46	55
	juillet 2019	37	46	55
Île-du-Prince-Édouard	mars 2019	26	34	49
	juillet 2019	26	34	49
Nouvelle-Écosse	mars 2019	26	38	48
	juillet 2019	26	38	48
Nouveau-Brunswick	mars 2019	23	36	51
	juillet 2019	23	36	51
Québec	mars 2019	12	24	43
	juillet 2019	13	27	48
Ontario	mars 2019
	juillet 2019	9	18	33
Manitoba	mars 2019	29	44	54
	juillet 2019	29	44	54
Saskatchewan	mars 2019	26	38	44
	juillet 2019	32	41	48
Alberta	mars 2019	35	48	61
	juillet 2019	50	63	70
Colombie-Britannique	mars 2019	10	17	28
	juillet 2019	23	32	46
Yukon	mars 2019	7	22	31
	juillet 2019	18	29	31
Territoires du Nord-Ouest	mars 2019	32	46	52
	juillet 2019	44	58	62
Nunavut	mars 2019
	juillet 2019

... n'ayant pas lieu de figurer

Source : Statistique Canada.

Ventes au détail en ligne et chez les grossistes

Les ventes de cannabis en ligne sont un vecteur important pour l'accès du consommateur. Toutes les provinces et tous les territoires, indépendamment de l'existence de magasins physiques, permettent aux consommateurs d'obtenir du cannabis à des fins non médicales par l'intermédiaire de magasins en ligne. La plupart des ventes en ligne sont réalisées dans le cadre d'un modèle de vente au détail public, sauf pour le Manitoba et la Saskatchewan. Les ventes en ligne ont été relativement stables au cours de la période à l'étude, mais la proportion de ventes en ligne attribuables aux magasins de cannabis a diminué de façon constante pour passer de 43,4 % en octobre 2018 à 5,9 % en septembre 2019. Cette baisse est le résultat de l'augmentation du nombre de magasins physiques et de leurs ventes (tableau 5). Les ventes en ligne ont représenté 13,3 % des ventes totales provenant des magasins de cannabis depuis la légalisation.

Tableau 5

Ventes¹ en ligne de cannabis en proportion des ventes au détail totales, octobre 2018 à septembre 2019, Canada

	Ventes au détail en ligne du	Total des ventes au détail du	Proportion du total des ventes au détail
	cannabis à des fins non médicales	cannabis à des fins non médicales	
	en milliers de dollars non désaisonnalisés		pourcentage
Total	120 586	907 833	13,3
Septembre 2019	7 120	121 453	5,9
Août 2019	9 262	124 576	7,4
Juillet 2019	7 808	106 065	7,4
Juin 2019	7 783	89 811	8,7
Mai 2019	8 657	82 384	10,5
Avril 2019	9 740	72 895	13,4
Mars 2019	11 123	59 350	18,7
Février 2019	9 891	50 292	19,7
Janvier 2019	11 061	53 294	20,8
Décembre 2018	9 283	55 808	16,6
Novembre 2018	11 692	52 322	22,3
Octobre 2018	17 166	39 583	43,4

1. Les données représentent les ventes de cannabis à des fins non médicales sur le marché légal.

Source : Statistique Canada, programme mensuel du commerce de détail.

Dans certains modèles de vente au détail, les distributeurs de gros vendent eux aussi des produits aux consommateurs du marché de détail. Par conséquent, ils sont inclus dans l'évaluation du marché de détail du cannabis.⁹

Les ventes directes aux consommateurs par les grossistes, y compris les ventes au détail attribuables aux magasins de cannabis exploités par le secteur public qui sont classés comme grossistes, représentent 1,9 % de l'activité totale du commerce de détail liée au cannabis depuis octobre 2018, proportion qui a atteint un sommet de 4,4 % en novembre 2018 et a affiché une moyenne inférieure à 1 % en septembre 2019 (tableau 6).

9. En combinant les chiffres du programme du commerce de détail de Statistique Canada et les ventes en ligne réalisées directement auprès du consommateur au sein d'industries autres que le commerce de détail (p. ex. commerce de gros), il est possible de dresser un portrait un peu plus exhaustif des achats de cannabis à des fins non médicales et de la proportion de ventes en ligne. Autrement dit, les données sur les ventes recueillies dans le cadre de l'Enquête mensuelle sur le commerce de détail peuvent ne pas correspondre au total des achats effectués par les consommateurs de cannabis dans une province donnée ou un territoire donné, selon l'endroit où ces consommateurs choisissent de faire leurs achats et selon la méthode d'achat qu'ils utilisent. Les statistiques sur les activités de commerce de détail des grossistes sont produites uniquement aux fins de la présente étude.

Tableau 6
Ventes au détail¹ de cannabis réalisées directement auprès des consommateurs par les grossistes,
octobre 2018 à septembre 2019, Canada

	Ventes par les détaillants du cannabis à des fins non médicales	Ventes au détail par les grossistes du cannabis à des fins non médicales	Total des activités au détail	Proportion du total des activités au détail attribuable aux grossistes
	en milliers de dollars non désaisonnalisés			pourcentage
Total	907 833	17 541	925 374	1,9
Septembre 2019	121 453	904	122 357	0,7
Août 2019	124 576	931	125 507	0,7
Juillet 2019	106 065	1 095	107 160	1,0
Juin 2019	89 811	1 232	91 043	1,4
Mai 2019	82 384	1 377	83 761	1,6
Avril 2019	72 895	1 380	74 275	1,9
Mars 2019	59 350	1 391	60 741	2,3
Février 2019	50 292	1 419	51 711	2,7
Janvier 2019	53 294	1 796	55 090	3,3
Décembre 2018	55 808	2 005	57 813	3,5
Novembre 2018	52 322	2 409	54 731	4,4
Octobre 2018	39 583	1 602	41 185	3,9

1. Les données représentent les ventes de cannabis à des fins non médicales sur le marché légal.

Sources: Statistique Canada, programme du commerce de détail et programme du commerce de gros.

Conclusion

Depuis la légalisation du cannabis, les ventes en ligne et en magasin ont atteint 908 millions de dollars. Maintenant que le pays compte plus de 400 points de vente, 45 % des Canadiens vivent dans un rayon de 10 km d'un magasin de cannabis. Alors que la vente au détail en ligne assure un accès aux produits du cannabis à l'ensemble des Canadiens, indépendamment de la proximité d'un magasin physique, l'accessibilité continue de s'accroître au fur et à mesure que des magasins ouvrent leurs portes partout au pays. Les divers modèles de vente au détail et cadres de réglementation mis en place dans les provinces et les territoires ont influencé la structure du marché émergent du cannabis ainsi que la rapidité de son développement. Le marché de détail du cannabis continuera d'évoluer au fur et à mesure que les secteurs de compétence adapteront leurs approches de réglementation, que les chaînes d'approvisionnement se mettront en place et que les produits de cannabis offerts se diversifieront. Les façons de mesurer l'évolution du marché, comme la valeur des ventes au détail et les estimations de la proximité, demeureront d'importantes sources de renseignements pour bien comprendre cette évolution. Au fil du temps, et à mesure que de données seront recueillies, Statistique Canada continuera à servir les intérêts des Canadiens en analysant les tendances du marché et en élaborant de nouveaux indicateurs qui favoriseront une meilleure compréhension de l'industrie du cannabis, un marché en plein essor.

Bibliographie

CAULKINS, J. P., et M. L. KILBORN. 2019. « Cannabis legalization, regulation, & control: A review of key challenges for local, state, and provincial officials », *American Journal of Drug and Alcohol Abuse*, vol. 28, p. 1 à 9, DOI : <https://www.doi.org/10.1080/00952990.2019.1611840>.

[Ce que vous devez savoir au sujet du cannabis — Le cannabis au Canada : Renseignez-vous sur les faits.](#) (s.d.). Ottawa : Gouvernement Du Canada.

[Consommation de cannabis à des fins médicales.](#) (s.d.). Ottawa : Gouvernement Du Canada.

CRÉPAULT, J.-F. 2014. [Cadre stratégique pour le contrôle du cannabis](#), Toronto, Centre de toxicomanie et de santé mentale.

DELOITTE. 2018. [Une société en transition, un secteur prêt à prendre son essor : Rapport sur le cannabis 2018.](#)

GOODMAN, S., C. LEOS-TORO et D. HAMMOND. 2019. « Methods to assess cannabis consumption in population surveys: Results of cognitive interviewing », *Qualitative Health Research*, p. 1 à 9, DOI : <https://www.doi.org/10.1177/1049732318820523>.

HENRIKSEN, L., et autres. 2008. « Is adolescent smoking related to the density and proximity of tobacco outlets and retail cigarette advertising near schools? », *Preventative Medicine*, vol. 47, p. 210 à 214, DOI : <https://www.doi.org/10.1016/j.ypmed.2008.04.008>.

MACDONALD, R., et M. ROTERMANN. 2018. « Élaboration d'estimations historiques du volume de consommation de cannabis au Canada, 1960 à 2015 », [Études analytiques : méthodes et références](#), produit n° 11-633-X au catalogue de Statistique Canada.

MAWANI, F., A. MASLOV et A. LAWRENCE. 2017. *Mesurer les saisies de cannabis illicite au Canada : Méthodes, pratiques et recommandations*, Rapport de recherche : 2017—R002, Ottawa, [Sécurité publique Canada](#).

MORRISON C., et autres. 2014. The economic geography of medical cannabis dispensaries in California », *International Journal of Drug Policy*, vol. 25, n° 3, p. 508 à 515, DOI : <https://www.doi.org/10.1016/j.drugpo.2013.12.009>.

MYRAN, D. T., BROWN, C. R. L. et P. TANUSEPUTRO. 2019. « Access to cannabis retail stores across Canada 6 months following legalization: A descriptive study », *Canadian Medical Association Journal*, vol. 7, n° 3, E454-E461, <https://www.doi.org/10.9778/cmajo.20190012>.

ROTERMANN, M. 2019. « Analyse des tendances de la prévalence de la consommation de cannabis et des mesures connexes au Canada », *Rapports sur la santé*, vol. 30, n° 6, produit no 82-003-X au catalogue de Statistique Canada, DOI : <https://www.doi.org/10.25318/82-003-x201900600001-fra>.

ROTERMANN, M., et M. M. PAGÉ. 2018. « Prévalence et corrélats de la consommation de cannabis à des fins non médicales seulement comparativement à la consommation de cannabis à des fins médicales autodéfinies et non médicales, Canada, 2015 », [Rapports sur la santé](#), vol. 29, n° 7, p. 3 à 13, produit no 82-003-X au catalogue de Statistique Canada.

SANTÉ CANADA. 2018. Enquête canadienne sur le cannabis (ECC) de 2018 : [Sommaire des résultats](#).

SHI, Y., K. MESECK et M. M. JANKOWSKA. 2016. « Availability of medical and recreational marijuana stores and neighborhood characteristics in Colorado », *Journal of Addiction*, DOI : <https://www.doi.org/10.1155/2016/7193740>.

STATISTIQUE CANADA. 2019. « Enquête nationale sur le cannabis, troisième trimestre de 2019 », [Le Quotidien](#), 30 octobre.

- STATISTIQUE CANADA. 2019. Enquêtes et programmes statistiques : [Enquête nationale sur le cannabis](#) (ENC).
- STATISTIQUE CANADA. 2019. Enquêtes et programmes statistiques : [Recensement de la population](#).
- STATISTIQUE CANADA. 2019. Enquêtes et programmes statistiques : [Registre des entreprises \(RE\)](#).
- STATISTIQUE CANADA. 2019. Tableau [17-10-0009-01](#), Estimations de la population, trimestrielles.
- STATISTIQUE CANADA. 2019. « [Intégration du marché du cannabis aux comptes économiques nationaux, quatrième trimestre de 2018](#) », *Les nouveautés en matière de comptes économiques canadiens*, produit n° 13-605-X au catalogue.
- STATISTIQUE CANADA. 2019. Tableau [20-10-0008-01](#), Ventes de commerce de détail par province et territoire.
- STATISTIQUE CANADA. 2018. « Accès de la population canadienne aux points de vente au détail réglementés de boissons alcoolisées et de cannabis », *Les nouveautés en matière de comptes économiques canadiens*, produit n° 13-605-X au catalogue.
- STATISTIQUE CANADA. 2018. [Centre de statistiques sur le cannabis](#), produit n° 13-610-X au catalogue, (site consulté le 22 novembre 2019).
- STATISTIQUE CANADA. 2018. « [Légalisation du cannabis : pourquoi la proximité importe](#) », blogue de StatCan.
- STATISTIQUE CANADA. 2017. Préparation du système statistique en vue de la légalisation du cannabis », « [Les nouveautés en matière de comptes économiques canadiens](#), produit n° 13-605-X au catalogue.
- STATISTIQUE CANADA. 2017. « Un compte économique sur le cannabis — Le cadre », *Les nouveautés en matière de comptes économiques canadiens*, produit n° 13-605-X au catalogue.
- WERB D., et autres. 2012. « Estimating the economic value of British Columbia's domestic cannabis market: Implications for provincial cannabis policy », *International Journal of Drug Policy*, vol. 23, p. 436 à 441, DOI : <http://dx.doi.org/10.1016/j.drugpo.2012.05.003>.